

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux de conteneurisation liés à l'implantation de points de collecte des déchets*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 065-24

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux de conteneurisation liés à l'implantation de points de collecte des déchets**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution d'un nouvel accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de travaux liés à l'implantation de points de collecte des déchets dans le cadre du programme de conteneurisation du territoire de Grand Chambéry.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification. Il est susceptible d'être reconduit tacitement pour trois périodes d'un an.

Il est passé sans minimum et avec un maximum de 1 125 000 € HT par an, soit un total maximal sur quatre ans de 4 500 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 mars 2024.

Les critères de jugement définis dans le règlement de consultation étaient définis comme suit :

- prix des prestations : 50 %,
- valeur technique : 40 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 2 mai 2024 a attribué l'accord-cadre à la société Spie Batignolles TP AURA – Secteur Savoie.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2024,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre relatif à la réalisation de travaux liés à l'implantation de points de collecte des déchets,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à venir, et tous documents nécessaires à la passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

065-24

Objet de l'acte :

RS - Attribution de l'accord-cadre pour les travaux de conteneurisation liés à l'implantation de points de collecte des déchets

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

cctp

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31526H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31526H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024